

Réformer le Franc CFA avec la Monnaie-Trésor

Reforming the CFA with the Treasury-Currency

Dieudonné ESSOMBA

Ingénieur Général de la Statistique

Chargé d'Etudes à la Direction Générale de l'Economie

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun

Tél : 00237 675 12 65 83

E-mail : essombamendzina@yahoo.fr

RESUME

Le Franc CFA qui couvre 14 pays est articulé autour de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Occidentale (BCEAO). La France participe à leur fonctionnement à travers ses représentants qui y disposent d'un droit de veto.

Les quatre principes régissant le CFA sont la convertibilité illimitée garantie par le Trésor français, la fixité des parités entre les divers CFA, la libre transférabilité, et la centralisation des réserves de change au Trésor français.

Les avantages reconnus au CFA comprennent son extension géographique et sa fiabilité internationale, mais il est aussi critiqué pour l'ingérence de la France l'impossibilité de mener des politiques monétaires nationales et son caractère suranné face au projet d'une monnaie commune africaine.

Les critiques du CFA masquent, au moins en partie, des problèmes fondamentaux communs à tous les pays africains, marqués par leur incapacité à répondre aux exigences de compétitivité dans un monde ouvert.

A l'examen, la solution qui préserve les avantages du CFA tout en supprimant ses inconvénients consiste à lui associer une seconde monnaie de même valeur faciale, mais exclusivement affectée aux biens locaux. Il s'agit en quelque sorte d'un Système d'Echange Local dont l'originalité est son caractère national et institutionnel. Une formule fiable est la Monnaie-Trésor : elle consiste à conférer aux Obligations du Trésor un pouvoir libérateur immédiat sur les biens locaux et présente l'avantage de s'adosser au CFA tout en assurant une protection intelligente des espaces économiques.

Mots-Clés : Institutionnalisme monétaire ; Franc CFA ; pays africains ; monnaie complémentaire ; monnaie-trésor.

ABSTRACT

The CFA which covers 14 countries is organized around the Bank of Central African States (BEAC) and the Central Bank of West African States (BCEAO). France participates in their management through its representatives who have a right of veto.

The four principles of the CFA are the unlimited convertibility of the money which is guaranteed by France, the fixed parities between the various CFA, the free transferability inside the CFA Zone, and the centralization of foreign currencies in the French Treasury.

The advantages of the CFA are its geographic extension and its international reliability, but it is also criticized for the interference of France, the impossibility to conduct monetary policies and its incompatibility with the African common currency.

However, a lot of critics about the CFA mask fundamental problems that are common in all African countries generally enable to compete in the context of globalization. The solution that preserves the advantages of the CFA, but eliminates its drawbacks, is to associate a second currency with the same value, but exclusively allocated to local goods. That means a sort of Local Exchange System whose originality is its national and institutional extension. A reliable formula is the Treasury-Currency that is Treasury Bonds which have legal tender on local goods. The main advantage of the Treasury-Currency is to lean to CFA, while providing intelligent protection of economic spaces.

Keywords: monetary institutionalism; CFA; African countries; complementary currency; Treasury-Currency.

INTRODUCTION

Dans l'espace des institutions monétaires francophones, le FCFA constitue une singularité, de par son histoire, ses mécanismes de gestion, le nombre de pays qu'il couvre, et surtout, les passions qu'il déchaîne sporadiquement. Initialement intitulé « Franc des colonies Françaises en Afrique », le CFA a changé d'appellation tout en gardant le sigle. Il a survécu à la décolonisation, à travers le mécanisme original du « Compte d'opérations » et il a survécu au Franc français, quand celui-ci a laissé la place à l'Euro, accentuant son caractère atypique.

Lieu de tous les fantasmes et de toutes les incompréhensions, thème médiatique par excellence en Afrique, il reste cependant peu étudié dans les grands forums scientifiques, une vacuité qui laisse libre cours à toutes les interprétations, certaines le présentant comme la principale cause du sous-développement des pays qui l'utilisent.

Le présent article propose une relecture des mécanismes de cette monnaie assortie d'une solution à ses défaillances. La démarche adoptée s'appuie sur l'hypothèse sous-jacente que la situation des pays africains se distingue fondamentalement de celle de leurs homologues européens, puisqu'ils agissent à côté d'ensembles plus industrialisés avec lesquels ils entretiennent des rapports intenses pouvant se présenter autant comme des entraves que des opportunités. De tels rapports altèrent profondément leur situation et en font quelque chose de qualitativement différent. Aussi est-il hasardeux de leur appliquer systématiquement des démarches ayant réussi ailleurs, et quelquefois, doit-on envisager des pistes de recherche autonomes.

Le CFA incarne cette réalité à plusieurs points de vue. Cette monnaie est reconnue pour sa fiabilité, mais elle cumule aussi d'importantes faiblesses, à l'instar de son arrimage à l'Euro qui obère considérablement la compétitivité des pays qui l'utilisent. Il n'est cependant pas évident que sa substitution par une monnaie souveraine soit une solution : outre qu'une telle monnaie ne contournerait pas les limites reprochées au CFA, elle ajouterait des risques multiples rattachés à la gouvernance. Une démarche plus pertinente serait d'orienter la réflexion vers les expériences de monnaies complémentaires adoptées par diverses localités d'Europe et d'Amérique pour adresser des problématiques analogues.

La première partie de l'exposé est consacrée à l'histoire du CFA et la description de ses principaux mécanismes. Le texte qui synthétise les documents des deux Banques Centrale est un lieu commun dont on peut retrouver une infinité de versions dans des manuels et de sites dédiés. La seconde partie, qui décrit les débats sur le CFA, s'attarde sur ses limites et les principaux reproches que lui font ses détracteurs. Une interprétation économique de ses mécanismes permet d'en comparer les avantages et les inconvénients avec les alternatives de monnaies souveraines et uniques qui lui sont opposées.

La troisième partie est consacrée à la monnaie-trésor. Elle appelle à la nécessité de sortir des cadres explicatifs traditionnels et de focaliser l'attention vers les monnaies complémentaires, plus appropriées pour éclairer les problématiques des pays sous-développés et d'inspirer des solutions novatrices. Le texte se focalise sur les mécanismes de fonctionnement, les apports économiques éventuels et les liens de cette nouvelle monnaie avec le CFA.

1. HISTOIRE ET MECANISMES DU CFA

1.1. Historique

L'émission de la monnaie dans l'empire colonial français commence par la Banque du Sénégal, créée en 1853, et chargée d'émettre le franc en Afrique Occidentale Française. Ces activités sont reprises en Juin 1901 par la Banque d'Afrique Occidentale (BAO) qui étend son privilège d'émission en Afrique Equatoriale Française. Les colonies étaient assimilées à des démembrements de la France et l'ensemble utilisait la même monnaie, la métropole conservant les devises et l'or monétaire.

Le FCFA naît officiellement le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Brettons Woods. Il signifie « *franc des colonies françaises d'Afrique* » et est émis par la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer. Le but est d'harmoniser le système monétaire des colonies et réaffirmer l'autorité dans les territoires que la guerre avait isolés et qui fonctionnaient avec des monnaies locales sans lien avec le franc français, ou simplement avec la monnaie des occupants.

Après leur indépendance, la plupart des anciennes colonies françaises choisissent de rester dans une zone Franc actualisée, répartie en trois ensembles géographiques disposant chacun d'une banque centrale :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Occidentale (BCEAO) utilisant le Franc de la « Communauté financière africaine » et qui couvre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo,

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui utilise le Franc de la « Coopération financière de l'Afrique centrale » et comprend le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée-équatoriale et le Tchad en Afrique centrale ;

- la Banque Centrale des Comores (BCC), réduite au pays éponyme.

Cet ensemble qui s'étend sur 6,5 Millions de km² et couvre plus de 150 millions d'habitants correspond grosso modo à l'ex-empire colonial français d'Afrique, à l'exception de Madagascar et du Maghreb, mais avec la Guinée-Bissau et la Guinée Équatoriale.

Officiellement, chaque CFA est géré librement par sa banque centrale, mais les Conseils d'administration sont structurés de manière bipartite, et les règles de fonctionnement confère aux représentants de la France une sorte de droit de veto. Par exemple, celui de la BCEAO est composé de 16 membres, dont 2 Français et ses décisions doivent être prise à l'unanimité. On retrouve la même présence française à la BEAC et la BCC.

1.2. Fonctionnement du CFA¹

Le fonctionnement du CFA est régi par deux textes signés avec la France : la Convention de Coopération Monétaire pour l'Afrique Centrale (23 novembre 1972), et l'Accord de Coopération Monétaire pour l'Afrique Occidentale (4 décembre 1973).

Les quatre principes régissant le CFA sont *la convertibilité illimitée garantie par le Trésor français, la fixité des parités entre toutes les monnaies CFA, la libre transférabilité à l'intérieur de toute la zone, et la centralisation des réserves de change au Trésor français.*

La centralisation des réserves de change se trouve au centre du dispositif : les banques centrales africaines sont tenues de déposer au moins 50 %² de leurs réserves de change auprès du Trésor français, en contrepartie de la convertibilité illimitée des CFA. Ces réserves constituent la provision des *comptes d'opération*, sorte de comptes à vue ouverts par les Banques Centrales auprès du Trésor français et qui sont débités de toutes les sorties de devises ou crédités de toutes les rentrées. Ces comptes sont rémunérés quand ils sont créditeurs et payent des pénalités dans le cas contraire.

En principe, ils offrent la possibilité d'un découvert illimité et les Etats membres peuvent acquérir de l'Euro quelle que soit la situation de leur balance des paiements. Cette possibilité reste cependant très encadrée par des mesures de sauvegarde, le recours aux avances du Trésor français devant revêtir un caractère exceptionnel. La première de ces mesures porte sur les avoirs extérieurs nets : s'ils représentent moins de 20% des engagements à vue d'une Banque centrale pendant trois mois consécutifs, celle-ci devra immédiatement réagir par le relèvement des taux directeurs, la réduction des montants de refinancement, etc. Des dispositions prudentielles de même finalité sont plus spécifiques à chaque Banque Centrale.

Le CFA n'est pas un dispositif figé. Il connaît des mutations permanentes dont les plus importantes ont porté sur les modifications des taux de change et des réserves de change.

2. LE DEBAT SUR LE CFA

2.1. Critiques du CFA

Le débat sur le CFA est aussi vieux que les luttes contre la colonisation française pour lesquelles il a constitué une dimension majeure. Dans les années 1960 où se jouait l'indépendance, l'opposition au CFA avait un caractère essentiellement idéologique. Les pays colonisés y trouvaient un des symboles visibles de la soumission dont il fallait se couper.

La Guinée en sort en 1958 de manière spectaculaire, voire provocatrice avec Sékou Touré, dans le même sillage que son fameux « non » à la communauté française proposée par de Gaulle. Le Mali, la Mauritanie et Madagascar suivront, mais le Mali parti en 1962 y

¹ Les données viennent des documents de référence de la BEAC et de la BCEAO, telles qu'on peut les voir sur les sites <https://www.beac.int/> et www.bceao.int/

² Le taux des devises déposées représentait 100% avant l'indépendance, 65% en 1963 et 50% depuis 1972.

retournera en 1984. D'autres pays rejoindront la zone dans des circonstances qu'on ne peut cependant interpréter comme l'effet d'une attractivité particulière. La Guinée Equatoriale, ancienne colonie espagnole, adopte le CFA en 1985 à cause de sa localisation géographique. Petit pays inséré en plein cœur de la CEMAC, trop dépendant de ses voisins, elle n'avait d'autre choix que de s'intégrer dans cet ensemble plus vaste. Des arguments identiques peuvent être évoqués pour la Guinée-Bissau (1997).

Cinquante années d'expérimentation permettent de porter un jugement plus technique sur le CFA. Pour ses défenseurs, le CFA a rempli les promesses : il s'est révélé particulièrement stable et très pratique pour le commerce international et a fourni un socle pour l'intégration des pays concernés. La convertibilité et la mutualisation des devises permettent à la Communauté de gérer les Trésoreries des Etats sans avoir recours à l'extérieur.

Néanmoins, même au sein de ses partisans, ces qualités sont assorties d'importantes réserves. La Vision d'un Cameroun Emergent en 2035 résume l'essentiel de ces reproches, en reconnaissant que *« si l'arrimage du FCFA à l'Euro permet d'imposer une parité fixe qui évite les dérives et assure sa crédibilité internationale, elle porte néanmoins deux lourdes hypothèques : elle prive le Cameroun d'un instrument majeur de gestion économique, et son arrimage à l'Euro qui s'est révélé une monnaie très peu flexible entraîne sa survalorisation permanente. »*

De telles réserves n'impliquent nullement une remise en cause du bien-fondé du CFA, mais contestent certains mécanismes contraignants qu'il faudrait éventuellement assouplir. On ne peut en dire autant de cette opposition naguère discrète, mais de plus en plus médiatisée qui réclame sa liquidation pure et simple. Les attaques portent sur quatre angles :

Angle politique : les critiques d'ordre politique font l'impasse sur l'utilité du CFA pour se focaliser sur sa nature de prolongement de la colonisation française. Si l'hostilité vient d'abord du mot « Franc » qui évoque inmanquablement la France, elle s'est aggravée avec l'adoption par la France de l'Euro dont le nom vient d'Europe et obéit à la même logique sémantique. Tout se passe comme si les pays francophones défendaient les symboles culturels de la France plus que la France elle-même !

La reconduction du même sigle CFA, naguère « Franc des Colonies Française en Afrique » et transformé depuis en « Franc de la Communauté Financière de l'Afrique » ou « Franc de la Coopération d'Afrique Centrale » apparaît comme la preuve que la même réalité de soumission a simplement pris de nouveaux habits.

C'est sans doute en référence avec cette situation que le Président Alassane Ouattara a proposé de changer le nom de cette monnaie si c'est lui qui joue ce puissant effet-repoussoir.

La conservation par la France des devises africaines est assimilée à une extorsion qui prolongerait les déprédations coloniales. Le mécanisme trouve une interprétation simpliste, mais très populaire : un Africain qui gagne 100 dollars doit en remettre 50 à la France et n'utiliser lui-même que 50 FCFA, d'où la grande pauvreté de nos pays. Les spécialistes ne vont pas jusqu'à ce niveau de démagogie, mais on ne peut oublier les dénonciations enflammées de N. AGBOHOU³ : *« les dirigeants africains stockent ou immobilisent dans les*

³Nicolas AGBOHOU, le franc CFA et le développement de l'Afrique: www.ledestindelafrique.com

caisses du trésor français les immenses capitaux financiers indispensables au développement socioéconomique de l'Afrique ». Dans cette ambiance de suspicion généralisée, l'explication scientifique ne passe pas, et pour les populations, la France ne s'accrocherait pas à la conservation des devises de pays souverains si elle n'était pas inspirée par de mauvaises intentions. Du reste, la participation de la France à la gestion et au contrôle des deux banques centrales, avec son droit de veto achève de renforcer cette impression de monnaie coloniale.

En vérité, le dispositif du CFA n'avait pas besoin de cette ostentatoire présence française qui crée un terreau fertile à l'activisme anticolonial et métamorphose l'image d'un dispositif technique en celle d'une entreprise de spoliation. La dévaluation de 1994 fournit l'exemple emblématique de cette immixtion plutôt contreproductive : alors qu'elle s'imposait comme une exigence vitale pour ces pays qui accumulaient de manière explosive des déficits, alimentant une dette déjà colossale, alors qu'elle était réclamée par le FMI pour sa thérapie d'ajustement, l'activisme débordant de la France à tous les débats à Dakar a plutôt contribué à lui imputer cette dévaluation, dans le but d'exploiter davantage les Africains, en complicité avec le FMI !

Angle économique⁴ : les critiques d'ordre économique assimile la stabilité macroéconomique procurée par le CFA à de la rigidité, et s'appuient sur les statistiques pour montrer qu'à tout point de vue, les performances de la Zone sont médiocres par rapport à la moyenne africaine. L'impossibilité de mener une politique monétaire entrave ces pays. Sur le plan intérieur, l'accès au crédit à des conditions compétitives est un facteur déterminant pour la croissance, le progrès économique et social. Or, l'impossibilité d'émettre la monnaie paralyse cette possibilité : ainsi, en Afrique subsaharienne, le crédit au secteur privé a représenté une moyenne de 36,5% du PIB de 2004 à 2011, atteignant d'ailleurs 78,9% pour l'Afrique du Sud. Mais en Zone franc, ce ratio s'est limité à 12,7%, soit un retard de 23,8% du PIB par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de 66,1% du PIB par rapport à l'Afrique du Sud⁵.

Sur le plan extérieur, le CFA ne permet pas de mener une politique monétaire et son arrimage à l'Euro, monnaie peu flexible et surévaluée, obère considérablement la compétitivité de la Zone. En l'occurrence la structure économique des pays concernés voudrait que leur monnaie soit moins forte que la valeur actuelle du franc CFA arrimé à l'EURO.

Obsolescence de la Zone : les critiques ne contestent pas que le CFA ait pu avoir une certaine utilité dans le passé, mais il est devenu suranné, voire obsolète, et en tout cas, incompatible avec la stratégie d'intégration de l'Afrique définie par le Traité d'Abuja et adossée sur cinq institutions continentales : la Banque Africaine de Développement (BAD) en Côte d'Ivoire et la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) en Egypte qui sont déjà

⁴ Joseph TCHUINDJANG POUEMI est l'économiste majeur à s'être attaqué très tôt au CFA, dans son livre, *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, Cameroun, Edit. J. A., 1985. Pendant longtemps, ce combat a paru isolé, avant que d'autres ne donnent une grande résonance médiatique : Nicolas Agbohohou, Kakou Nouboukpo, Hubert Kamgang, Mamadou Koulibali, Babissakana, etc.

⁵ Lettre de réforme de Babissakana aux Chefs d'Etat des quinze 15 d'Etat de la zone Franc
<http://www.icicemac.com/actualite/>

opérationnelles. S'y ajoutent le Fonds Monétaire Africain (Cameroun) et la Banque Centrale Africaine au Nigéria en création.

Sur le plan des échanges, l'émergence des nouvelles puissances a relativisé la puissance de la France et de l'Europe, et le basculement du centre de gravité de l'économie mondiale de l'occident vers l'orient justifie une réorientation stratégique de la coopération internationale africaine en matière monétaire, financière et économique.

Enfin, la France n'a plus les moyens opérationnels de garantir la Zone, et notamment à soutenir les déficits extérieurs de la Zone. Elle a ainsi obligé ses partenaires à subir une dévaluation de 50% du CFA, enlevant à la Zone son principal intérêt.

Instrumentalisation du CFA : un autre reproche récurrent sur le CFA est qu'il a été conçu pour être au service des autres. De tout temps, la France a utilisé les excédents des comptes d'opération pour ses équilibres budgétaires, en échange d'une rémunération dérisoire eu égard à d'autres alternatives de placement. Du reste, le compte d'opération a toujours été excédentaire, et la seule fois où il a connu un déficit, la France s'est débarrassée de ses obligations pour imposer la dévaluation au lieu de supporter en retour les déficits de ses partenaires. En outre, le CFA est au service des multinationales françaises qui peuvent rapatrier les fonds sans entrave, avec tous les abus qu'autorise cette facilité.

Assez bizarrement, le CFA est aussi accusé de faire le jeu du Nigeria⁶. Ce pays très important se situe au centre des deux zones CFA, l'Afrique Centrale et l'Afrique Occidentale, avec une population de 200 Millions d'habitants, concentrée sur 1 million de km², de loin plus importante que celle de toute la zone CFA réunie. Il dispose en plus d'une architecture productive plus complexe, avec une industrie manufacturière qui capture une partie du pouvoir d'achat des pays voisins. Enfin, il s'agit d'un important exportateur de pétrole qui approvisionne les pays CFA qui n'en disposent pas.

C'est dire que le Nigeria constitue un pôle d'attraction considérable. De 1% des approvisionnements camerounais qu'il représentait en 1960, il est passé au rang de premier fournisseur du Cameroun avec 30% des importations. Les données sont d'ailleurs sous-évaluées à cause de volumineux échanges informels que n'arrivent pas à saisir les faibles appareils statistiques.

Cette situation crée objectivement d'intenses relations entre le CFA et le naira, monnaie officielle du Nigeria qui a remplacé la livre en 1973. Ces relations restent cependant difficiles à appréhender compte tenu de l'inédite complexité des pratiques, ainsi que l'a établi l'enquête menée par le MINEPAT en 2013 sur le flux des échanges informels entre les deux pays. Tout d'abord, les échanges monétaires ne couvrent qu'une fine partie des transactions qui prennent la forme d'un quasi-troc : les commerçants nigériens viennent au Cameroun avec leur marchandises, les vendent en CFA, puis achètent les biens camerounais avec ces CFA et

⁶ Les analyses sur le Nigéria synthétisent trois documents :

- OUMAROU Abdou *Les marchés parallèles de change entre le Nigeria et le pays membres de la BEAC : une analyse de l'impact socioéconomique* ; Revue de Sciences Economiques et de Gestion N°4

- les flux informel entre le Cameroun et le Nigéria, MINEPAT (2013)

- Fulbert Gero Amoussouga : *La dévaluation du franc CFA et les marchés parallèles de change autour de la zone franc : le cas du marché du Naira contre franc CFA* ; Revue d'économie financière Année 1994 Volume 4 Numéro 1 pp. 459-474

les ramènent au Nigeria. Les besoins de change entre les deux monnaies sont ainsi réduits et on peut supposer que les commerçants prennent leur décision sur la base d'une comparaison entre la valeur en naira de la marchandise qu'ils importent et la valeur en naira de la marchandise exportée.

Les besoins des Nigériens en CFA apparaissent davantage tournés vers la spéculation et les achats hors-Zone CFA où cette monnaie a quasiment les qualités d'un Euro. Les limitations normatives des échanges de devises et les récurrents déficits budgétaires financés par la planche à billets maintiennent le naira à un niveau très surévalué dans les marchés de change officiel, alimentant d'importants marchés parallèles. Les hommes d'affaires Nigériens y acquièrent le FCFA pour importer les produits asiatiques à partir de l'Arabie Saoudite et les réexporter vers la Zone CFA à travers les circuits informels. D'où une fuite considérable de capitaux qui pèse lourdement sur l'équilibre de leurs finances publiques et de leur balance des paiements.

Pour limiter ce fléau, les pays membres de la BEAC ont décidé en 1993 de ne plus racheter les billets CFA sortis de la zone par des canaux non officiels. La mesure a immédiatement entraîné une dépréciation sensible du FCFA par rapport au Naira, mais pas pour longtemps, car les nigériens ont immédiatement réagi en ouvrant des comptes bancaires au Cameroun (Maroua) et au Tchad (Ndjamena).

Les espérances également fondées sur la dévaluation du FCFA en 1994 sur une éventuelle réorientation des échanges entre le Nigeria et les pays de la BEAC ou la réduction de l'intensité des échanges informels ont été déçues : les exportations nigérianes ont continué à inonder ces marchés comme auparavant. De fait, les Nigériens ont anticipé la dévaluation sur la base rumeurs et se sont rapidement débarrassés du FCFA à travers les achats massifs du bétail, du coton, des arachides, suivant la logique évoquée plus haut de semi-troc. Et le fait que le CFA ne joue qu'un rôle d'instrument de spéculation, sans grande portée sur les échanges réels basés sur le demi-troc explique les échecs de telles mesures.

En définitive, les Nigériens exploitent à fond les principes de transfert illimités du CFA. Ils confortent les détracteurs du CFA sur son caractère instrumental qui profite essentiellement aux autres sans véritable impact sur les pays qui l'utilisent officiellement.

2.2. Signification économique du CFA⁷

Que peut-on dire de ces critiques ? On ne peut en saisir la pertinence qu'en allant au-delà du dispositif institutionnel du CFA pour lui trouver une interprétation économique. A l'observation, l'élément central qui transparait dans cette monnaie est son émission garantie par les réserves de devises déposées au Trésor français, tout excédent de la monnaie sur ces réserves étant assimilé à une dette frappée d'un intérêt conséquent et inversement, tout excédent étant considéré une épargne rémunérée. Toute la liquidité de la Zone CFA doit donc être garantie par les réserves en devises, d'où il découle que le CFA est une « **monnaie-devise** ».

⁷ Dieudonné ESSOMBA : une Voie de Développement pour l'Afrique : la Monnaie Binaire, Editions du CAES, 2010.

La notion de monnaie-devise s'éclaire en rapport avec les deux principales contreparties de la monnaie centrale. La première est l'augmentation de la production et correspond à l'équation d'Irving Fischer : quand la production et par suite, les transactions doublent, il faut deux fois plus d'instruments de paiements et la masse monétaire doit doubler à son tour. Le second cas est l'obtention d'une devise ; quand un paysan vend son cacao aux USA, l'acheteur lui remet le dollar. Mais comme celui-ci n'est pas utilisé au Cameroun, la Banque Centrale va retenir le dollar et fabriquer le CFA qu'il remet au paysan. Tant que ces billets de CFA circulent au Cameroun, le dollar reste à la BEAC. Mais le jour où on achète quelque chose aux USA, le dollar conservé à la BEAC rentre aux USA. On doit alors détruire le CFA que ce dollar avait suscité, car sa contrepartie n'existe plus.

La différence entre la Monnaie-production qui augmente avec la production, et la Monnaie-devise qui est créée à la suite d'une réserve en devises est fondamentale pour comprendre la problématique du CFA. Alors que les autres monnaies sont simultanément des monnaies-production et des monnaies-devises, le CFA est seulement une monnaie-devise. On comprend pourquoi l'émission des billets ne se fait qu'en contrepartie du stock de devises conservées en France, condition essentielle de sa garantie. Mais il est privé des caractéristiques d'une monnaie-production : si le PIB double sans modifier les réserves en devises, la masse des billets n'en sera pas pour autant modifiée. Inversement, si les réserves doublent, la masse monétaire basique va aussi doubler, indépendamment du comportement du PIB.

Ce fonctionnement apparente les pays de la Zone Franc à des départements français. Tout se passe comme si la Bretagne avait vendu des pommes aux USA contre les dollars : évidemment que les dollars n'iront pas en Provence, mais seront déposés à la Banque de France en échange des Euros. On ne peut en déduire que la France s'est appropriée l'argent de la Bretagne, mais simplement que l'argent étranger ne circule pas en Bretagne. De même, les devises déposées en France par la Zone Franc ne sont pas une spoliation : elles montrent seulement que, du point de vue monétaire, ces pays sont des territoires français et utilisent la monnaie de la métropole.

La première conséquence est que le CFA est un Euro et il n'est que cela. Naguère déjà, TCHUINJANG PUEMI notait « que ce qui circule à Abidjan, à Dakar ou à Lomé, c'est bien le franc français à cent pour cent »⁸. L'autre conséquence est que les CFA présents dans la zone sont des Euros créés à la suite d'une recette extérieure et qui ne sont pas encore détruits. Evidemment que le pays pourra multiplier ces Euros par le crédit (monnaie scripturale), mais il s'agit là d'une activité interne qui n'affecte pas les engagements extérieurs.

La liquidité n'apparaîtra importante dans un pays CFA que si et seulement si le CFA créé ne sort pas trop vite à la suite des importations hâtives, ce qui requiert l'existence d'un système productif diversifié capable de retenir le pouvoir d'achat. A contrario, si la production est faible, les citoyens ont tendance à n'acheter qu'à l'extérieur, ce qui aspire rapidement la liquidité et assèche le système productif.

Cette sommaire interprétation économique ne reproduit pas la complexité et la richesse du CFA, mais elle en stylise les principes sous-jacents et permet de rattacher ses impacts à la balance des paiements de chaque pays : si elle est excédentaire, le CFA est un accélérateur de

^{8 8} TCHUNDJANG PUEMI, Monnaie, Servitude et Liberté (p 25) , éditions Jeune Afrique, 1975

croissance, car il agit alors comme une monnaie fiable dans un environnement sain et équilibré.

Par contre, si le pays connaît un déficit persistant, le CFA devient un corset qui l'étrangle et l'enfonce dans la crise de liquidité. En effet, puisqu'il s'agit d'une monnaie-devise, de tels déficits entraînent une contraction des réserves extérieures et conséquemment, l'évaporation de la masse monétaire. Or, il s'agit d'économies encore arriérées qui utilisent essentiellement les billets et les pièces. La baisse des liquidités bloque progressivement le système productif.

Avec une monnaie souveraine, le pays y répondrait par la dévaluation, d'où il découle que la réduction de la masse du CFA à la suite des déficits courants a le même effet qu'une telle dévaluation, le but étant de réduire le pouvoir d'achat extérieur du pays. Les effets dynamiques sont cependant différents : la raréfaction du CFA affecte aussi bien les importations que la production locale, alors que la dévaluation d'une monnaie souveraine ne pénalise que les importations. C'est cela la plus grande faiblesse du CFA par rapport à une monnaie souveraine.

2.3. Quid d'une monnaie souveraine ?

De cette faiblesse intrinsèque du CFA, on peut penser qu'une monnaie nationale pourrait s'y substituer avantageusement, mais celle-ci présente des contraintes importantes. De fait, toute monnaie nationale est assujettie à deux exigences contraires.

La première est sa *stabilité*, qualité nécessaire pour les trois missions instrumentales de la monnaie que sont l'étalon de mesure (un étalon ne change pas du jour au lendemain), un instrument d'échange (qui doit être fiable) et un instrument d'épargne (on n'épargne plus si la valeur de l'épargne se dégrade à vue d'œil).

Les pays développés stabilisent leur monnaie par leur système qui produit l'essentiel des biens manufacturés qu'ils consomment et les matières premières qu'ils contrôlent à travers leurs multinationales, les rapports coloniaux qu'ils ont pu établir et leur statut de débouchés exclusifs.

C'est tout le contraire d'un pays technologiquement dépendant. Ses approvisionnements extérieurs l'obligent à stabiliser sa monnaie en l'alignant sur une monnaie étrangère, généralement celle de son partenaire privilégié. Et dans les faits, sa monnaie n'est qu'une variante locale de la monnaie internationale dont il reprendra généralement le nom en lui accolant sa propre nationalité : livre égyptienne, dollar zimbabwéen, peso cubain, franc congolais, etc. Un indice que la monnaie nationale n'est qu'un sous-multiple de la monnaie étrangère, et aussi un engagement à ne pas s'en décrocher.

Cependant, une monnaie nationale est confrontée à une autre exigence opposée à la stabilité : c'est sa *flexibilité* par rapport aux monnaies étrangères, c'est-à-dire, la possibilité de modifier son taux de change. Celle-ci s'imposera chaque fois que le pays accumule des déficits extérieurs, source d'un endettement extérieur cumulatif. D'où le recours à la dévaluation pour limiter la saigné.

Stabilité et Flexibilité apparaissent ainsi comme deux exigences impérieuses, mais antagoniques qui s'imposent à toute monnaie nationale, et cet antagonisme va soumettre la

gouvernance à très rude épreuve. La contradiction se résout si une dévaluation de faible ampleur permet aux entreprises locales de rattraper leur déficit de compétitivité. Le pays peut alors gérer son développement à travers des opérations permanentes de dépréciation-appréciation qui stabilisent son équilibre extérieur en évitant d'importantes fluctuations des prix.

Mais il s'agit là d'une circonstance exceptionnelle qui ne concerne que les pays dont l'économie est déjà assez diversifiée pour réagir à de légers mouvements de change de la monnaie nationale. Les autres n'ont pas cette possibilité et connaîtront deux destins :

-soit, ils tentent désespérément de combattre les déficits courants à travers une spirale de dévaluations qui entraînent le délitement de la monnaie ;

-soit ils prennent acte de l'inanité des politiques monétaires et pratiquent l'austérité, ce qui est exactement la situation imposée par le CFA.

En définitive, l'adoption d'une monnaie souveraine pour un pays qui n'a pas d'industrie aboutit toujours, soit au délitement de son système monétaire (Zaire, Zimbabwe) si le pays s'acharne à jouer sur la politique monétaire, soit à une situation d'austérité permanente analogue au CFA (Ghana, Mauritanie).

La mise en place d'une monnaie souveraine dans un pays de la Zone CFA ne peut être une solution avec leur niveau de développement actuel. Déjà, l'importante dévaluation de 50% en 1994 avait, certes réduit les importations et contribué à restaurer les équilibres extérieurs, mais le système productif n'avait nullement réagi pour import-substituer les importations. Bien au contraire, face à la baisse du pouvoir d'achat, les Africains ont répondu par des achats de biens toujours plus dégradés : brocante européenne plus usée encore, pacotille chinoise plus mal faite, rebus de riz venant de Thaïlande et destiné aux animaux, etc.

Les bénéfices à tirer d'une monnaie souveraine apparaissent ainsi beaucoup trop faibles par rapport au CFA, car au risque de gouvernance et de manipulation de la monnaie s'ajoute la perte d'un instrument qui, nonobstant ses défauts, a stabilisé les économies et servi de socle à de multiples organisations transnationales. C'est pour cette raison que les critiques l'évoquent le plus souvent comme une perspective transitoire vers une monnaie unique africaine. Celle-ci aurait certainement l'avantage de couvrir un continent d'un Milliard d'habitants, doté d'importantes richesses et par suite, de marges importantes d'ajustements internes pour équilibrer ses déficits extérieurs et maintenir le cours de sa monnaie. De plus, cette taille autoriserait plus rapidement une industrie compétitive capable de l'approvisionner de l'intérieur en produits manufacturés, limitant les besoins d'alignement de sa monnaie sur les monnaies extérieures.

De ce point de vue, la Monnaie Commune serait une bonne solution, si sa mise en œuvre n'était confrontée à d'importantes difficultés opérationnelles. Tout d'abord, le projet date de 1963 et revient sporadiquement sous la forme de quelques conférences médiatisées, mais sans véritable avancée. Or, les problèmes des pays de la Zone sont le chômage, les bas revenus, le déficit commercial et les difficultés de l'investissement, tous problèmes instants qu'il faut résoudre immédiatement. On ne saurait donc, en toute légitimité, attendre le salut à partir d'un projet aussi spéculatif, avec des pays dont la bonne volonté est rarement garantie.

Mais par delà cette absence de volonté, se pose le problème plus fondamental du type d'association des Etats requis pour cette monnaie unique. De telles initiatives ne trouvent de

véritable signification qu'au sein d'une fédération, le pouvoir fédéral se chargeant de rééquilibrer les déficits des divers Etats fédérés par des transferts ou des opérations d'aménagement du territoire. L'expérience des pays européens en fournit l'illustration : nonobstant le niveau de vie très élevé, les intercommunications intenses, la petitesse géographique de l'UE, l'usage de l'Euro, monnaie unique appliquée à des Etats souverains n'a pas permis d'éviter des crises sévères à quelques-uns d'entre eux, l'exemple le plus récent étant la Grèce.

Or, l'Afrique est formée d'Etats indépendants, politiquement segmentaires et économiquement divergents. Le niveau de vie est très faible, les interconnexions en transport et en communication pratiquement inexistantes. L'instauration d'une Monnaie unique dans un ensemble aussi hétéroclite ne peut qu'aggraver la situation des pays les plus faibles, sans la possibilité de les redresser avec leur monnaie nationale, ni de bénéficier des transferts compensatoires d'une fédération.

Un tel projet, aussi idéologiquement séduisant soit-il, devrait davantage s'inscrire comme une composante du projet très spéculatif d'un Etat Fédéral Africain.

En définitive, si on les dépouille de leur séduction idéologique, les expériences de monnaies souveraines, localisées ou africaines, apparaissent très risquées, peu efficaces ou trop spéculatives pour être des alternatives crédibles au FCFA.

On peut alors se demander quelles réformes apporter à cette monnaie pour limiter, voire annuler ses faiblesses.

2.4. Quelles réformes apporter au CFA ?

La révision des Accords Monétaires vise à modifier certains paramètres du fonctionnement de la Zone franc. C'est la solution vers laquelle se dirigent spontanément les pouvoirs publics africains, les autorités de la France et le personnel des Banques centrales, mais aussi la majorité des Economistes Universitaires qui s'expriment sur le thème. Le ministre français des finances Michel Sapin a d'ailleurs indiqué, lors de la dernière réunion de Yaoundé en Avril 2016, sa disponibilité à d'éventuelles évolutions, rappelant que l'avenir du franc CFA se trouve entre les mains des Africains, la France se limitant à les accompagner et à garantir la stabilité de la monnaie.

Des propositions sont variées et portent sur des points divers tels que la convertibilité directe des divers CFA suspendue en 1993, mais les principales ruptures se focalisent sur deux points. Le premier est la réduction des réserves obligatoires à déposer au Trésor français. Une telle réduction a eu lieu en 1963, passant de 100% à 65%, puis en 1972 où elle est passée à 50%. Une démarche identique voudrait les réduire davantage à 35%, si on en croit un grand nombre de déclarations.

La question de fond reste l'intérêt d'une telle baisse, puisqu'en dépit des taux de plus en plus bas fixés, les réserves effectivement déposées tournent toujours autour de 100%, laissant suggérer un potentiel de ressources oisives. Ainsi, le rapport 2005 de la zone Franc mentionne que les réserves de la BCEAO représentent un taux de couverture de l'émission monétaire supérieur à 110 %, alors que le taux de couverture officiel de l'émission monétaire de 20%.

En fait, c'est une mauvaise lecture des choses : il faut toujours avoir en esprit qu'en tant que monnaie-devise, le CFA basique n'est émis qu'en contrepartie de ces réserves qui, il faut insister là-dessus, constituent un impératif de garantie de la France. On comprend aisément que la France ne puisse accepter garantir des sommes situées au-delà de ces réserves, au risque de prendre à sa charge une planche à billets ! Il existe donc une identité absolue entre le volume de la monnaie centrale et les réserves. Réduire les réserves, c'est réduire mécaniquement cette monnaie centrale, et par ricochet, réduire la masse monétaire, autrement dit, la liquidité de l'économie : cela ne peut évidemment pas être une solution.

La seconde proposition porte sur l'assouplissement de l'arrimage à l'Euro, monnaie jugée trop forte, et l'instauration d'un change flottant plus approprié aux besoins de compétitivité de ces pays. Mais une telle mesure enlèverait tout intérêt au CFA dont elle signifierait la mort de fait : à quoi serviraient les devises stockées par la France, si la valeur de la monnaie qu'elles sont sensées garantir peut fluctuer indépendamment de ce stock ? Toute fluctuation du CFA autour de l'Euro supposerait son décrochage du stock qui le garantit et on ne voit pas logiquement comment la Zone Franc pourrait survivre à une telle mesure.

En définitive, il n'existe pas de réforme interne de la Zone Franc susceptible de réduire la contrainte qu'elle fait peser sur les Economies africaines, d'où l'intérêt de nouvelles solutions.

3. LA MONNAIE-TRESOR

3.1. Pour une Monnaie Complémentaire

De toute évidence, les pays de la Zone ne peuvent trouver de salut ni dans la sortie du CFA, ni dans une réforme interne du dispositif et, nonobstant les courbes et les statistiques, aucune position sur le CFA ne suscite une large adhésion. On peut alors être fondé, dans la lignée tracée par l'épistémologue KHUN, d'imputer cette impuissance à trancher dans la limite des paradigmes traditionnels convoqués pour adresser la problématique.

Mais nous pouvons envisager une solution en abordant le problème sous un autre angle. Nous avons vu que le CFA était un accélérateur de la croissance pour les pays dont la balance courante était équilibrée ou excédentaire, mais cet avantage se transformait en un goulot d'étranglement dans le cas contraire. Et c'est là que se trouve le nœud du problème : après leur indépendance, ces pays ont pu valoriser leur potentiel agricole et minier, dégagant d'importantes ressources extérieures qui ont favorisé leur développement. Le Cameroun et la Côte d'Ivoire étaient cités en exemple comme les prochaines espérances de développement, au moment où les pays asiatiques faisaient encore pâle figure. Malheureusement, ce développement fondé sur les ressources naturelles ne pouvait indéfiniment prospérer. Il n'a pu créer une assise industrielle qui aurait dû prendre le relais.

La principale difficulté des pays africains reste donc leur incapacité à soutenir la concurrence internationale dans les secteurs technologiques, même les plus élémentaires. Cela a été valable depuis l'indépendance, et cela l'est devenu davantage après la crise qui les a frappés dans les années 1980, et les a obligés à un programme d'ajustement structurel.

L'ajustement consistait à améliorer leur compétitivité à travers le démantèlement de l'arsenal juridique touffu, l'élimination des barrières aux échanges extérieures, l'allègement des procédures administratives, la gestion transparente des marchés publics, la mise à niveau des entreprises, etc. S'il a permis d'annuler la dette et de redresser les équilibres, il n'a cependant pas restitué à ces systèmes le moindre dynamisme permettant de relancer le développement industriel.

Rétrospectivement, on peut déceler un aspect contre-thérapeutique dans la démarche ultralibérale et libre-échangiste du FMI : la compétitivité des pays africain est lourdement grevée par la petitesse des marchés, la faible intercommunication qui aggrave leur extrême segmentation, ainsi qu'un grand retard dans les équipements de production. L'impossibilité de protéger les industries naissantes, couplée à l'impact négatif des subventions agricoles, au dumping et à la manipulation des changes des puissances émergentes achèvent de plonger leur compétitivité à un niveau pratiquement nul.

L'ouverture tous azimuts a ainsi plombé ces systèmes productifs dans les spécialisations primaires et un secteur tertiaire hypertrophié, très peu productif. Les faibles revenus par habitant, incapables d'alimenter le marché d'une industrie locale trop coûteuse, se sont plutôt tournés vers des approvisionnements de moindre qualité et de faibles coûts, tel que la brocante européenne, la pacotille chinoise, le riz destiné aux animaux ou les médicaments périmés.

L'impact de ces approvisionnements atypiques a totalement verrouillé toute perspective d'une industrie locale, générant un phénomène appelé « Verrou de la contrepartie extérieure ». Celui-ci se traduit par l'incapacité du système productif à capturer une partie du pouvoir d'achat qu'il génère, avec pour conséquence que la moindre croissance se traduit par un déficit commercial de plus en plus explosif.

Ces déficits courants cumulatifs déclenchent une chaîne de dysfonctionnements qui paralysent peu à peu l'économie. Nous avons vu plus haut comment ils assèchent la liquidité des pays CFA. Ils entraînent aussi le *blocage de l'emploi*, puisque créer un emploi équivaut à créer un consommateur de biens importés et par suite, une occasion de creuser le déficit. Cette situation annihile une grande partie des efforts des politiques d'emploi, d'où une oisiveté généralisée des facteurs de production qui prend quelquefois un caractère paradoxal : des salles de classe bondées de 180 élèves, faute d'enseignants, avoisinant un grand nombre d'instituteurs en chômage.

Même les secteurs traditionnellement porteurs de croissances plus équilibrés seront frappés à leur tour, à l'instar du secteur agricole. Ici, l'augmentation de la production améliore le revenu des paysans, mais ce pouvoir d'achat additionnel ne pouvant être capturé par une offre locale inexistante va alimenter la demande d'importation, laquelle sera décuplée au moindre gain de productivité de ces paysans nombreux, précipitant la balance extérieure dans un déficit durable. Avec une menace de la dette et l'étranglement du système productif. Il explique au moins en grande partie les échecs massifs des programmes agricoles et implique qu' à un certain niveau de développement, l'agriculture ne peut plus porter le développement.

Une autre expression du Verrou frappe *l'outil de production* lui-même : les routes, le réseau électrique, le réseau d'eau, les hôpitaux, les entreprises, toutes ces installations ne fonctionnent qu'en important en permanence des machines, des pièces détachées et des consommables. Or, ces importations se font avec les devises procurées par les produits

d'exportation, alors que la majorité de ces installations ne participent pas à la production de ces devises. Sitôt que celles-ci deviennent indisponibles, ces installations ne peuvent plus être renouvelées, d'où la difficulté croissante d'en assurer la maintenance et l'extension.

On peut enfin mentionner l'*effet-repoussoir sur les IDE* : le déficit cumulé trahit l'incapacité du pays à générer des devises pour rémunérer les capitaux étrangers et ceux-ci rechignent à venir y investir.

En définitive, le Verrou de la Contrepartie Extérieure entraîne structurellement un déséquilibre explosif de la balance courante, exposant le pays à un surendettement récurrent. Pour y échapper, le pays doit s'imposer une stratégie d'évolution équilibrée. Le premier axe d'action, particulièrement prisée par les institutions de Brettons-Wood, consiste en l'amélioration permanente des recettes d'exportation à travers l'activité minière et l'agriculture d'exportation dont les cours sont dopés par la demande croissante des pays émergents. Une autre source de devises se trouve dans le tourisme, mais celui-ci est très concurrentiel et le succès requiert des réalisations très couteuses. On peut également citer les transferts de la diaspora, même s'il faut mentionner qu'exporter ses citoyens ne saurait tenir lieu d'une politique économique. D'une manière générale, cette voie n'a d'intérêt que pour les pays disposant d'importants gisements d'hydrocarbure, la majorité des autres ne pouvant y trouver qu'un rôle d'appoint.

Le second axe, symétrique au premier, consiste à réduire la pression aux achats extérieurs en remplaçant une partie des importations par la production intérieure. Cette démarche permet d'économiser les devises pour les consacrer à l'achat de l'outil de production ou des biens très évolués. En réalité, et quoique réprouvée par la communauté financière internationale, elle est la seule capable de répondre à une demande alimentée par une démographie très dynamique, une scolarisation en croissante amélioration et une urbanisation accélérée. Mais la condition est la mise en place d'un tissu de PME/PMI capable de résister à la compétition extérieure.

On voit bien que dans les conditions d'ouverture imposée actuellement par la mondialisation, une telle résistance des entreprises nationales n'est pas possible sans artifices. Il est alors tentant de recourir à des mécanismes de protection tels que la douane, les contingentements, la norme ou les subventions, mais ces protections classiques cumulent beaucoup d'inconvénients. Outre qu'elles vont à l'encontre des dynamiques mondiales favorables à l'ouverture et à la mobilité totale des facteurs, elles s'opposent aux multiples engagements souscrits avec l'OMC ou l'APE. Du reste, elles entraînent le risque d'une rétorsion des partenaires, présentent d'importantes difficultés opérationnelles pour leur mise en place, agissent de manière peu sélective et sont d'un coût généralement élevé.

A l'observation, le seul mécanisme capable de pallier à tous ces inconvénients se trouve dans les monnaies complémentaires. On ne va pas s'attarder sur les avantages déjà bien connus de ces expériences. On sait qu'elles limitent la fuite des capitaux qui empêche une relance efficace : les régions arriérées n'ont aucun moyen de conserver les liquidités qu'on y injecte, puisqu'elles partent après la première utilisation vers des régions à plus forte rentabilité. Les monnaies complémentaires ont prouvé qu'elles pouvaient limiter une telle saignée. Or, il apparaît évident que ce raisonnement reste valable lorsqu'on l'applique entre les pays sous-développés et les pays avancés et il est légitime de penser que la solution d'une

monnaie complémentaire peut y être appliquée dans les mêmes termes et avoir les mêmes résultats.

Dans le cadre de la Zone Franc, une telle monnaie devrait prendre une forme institutionnelle et s'appliquer sur l'ensemble du territoire. La raison est technique : dans les pays développés, les monnaies complémentaires sont des initiatives citoyennes qui peuvent se limiter dans des espaces réduits et fonctionner de manière utile compte tenu du développement élevé des localités et de la diversification de la production. Ce qui n'est pas le cas des pays d'Afrique Noire, pauvres et cumulant en plus une sociologie extrêmement segmentaire qui n'autorise la confiance qu'à des initiatives publiques.

Une monnaie complémentaire érigée au niveau national sous le contrôle de l'Etat prend le nom de « monnaie binaire ». Plus exactement, la Monnaie Binaire fait cohabiter, à l'intérieur d'un même système productif, une monnaie majeure totalement convertible, comme le CFA, avec une monnaie mineure dont le pouvoir d'achat est réduit aux produits locaux. Elle participe de la catégorie des Monnaies Complémentaires, la seule différence étant qu'à l'inverse des autres expériences qui sont citoyennes et localisées, la Monnaie Binaire a un caractère institutionnel et national.

Son efficacité repose sur le raisonnement suivant : lorsqu'un Camerounais veut acheter les habits, il va presque à coup sûr vers la friperie européenne ou les habits chinois, car ceux-ci sont moins chers ou plus perfectionnés que les habits produits au Cameroun. Comme tous les habits se vendent en CFA, les produits nationaux sont battus, et le développement d'une industrie nationale de l'habillement devient impossible.

Mais si le même Camerounais disposait en même temps du CFA normal et du CFA local, il serait obligé de consacrer le CFA local aux produits locaux et par suite, aux habits camerounais, car il ne peut rien acheter à l'étranger avec cet argent. Comme il est déjà habillé, il ne trouvera plus intérêt à importer des habits ; il dépensera donc son CFA normal qui est convertible à l'achat des biens difficiles à produire localement, du fait de leur technicité et de leurs coûts.

Ainsi, la Monnaie Binaire offre la possibilité de nettoyer le marché intérieur de biens importés d'un niveau technique faible, au profit d'une production locale très diversifiée portant sur l'agroalimentaire, l'ameublement, l'outillage, l'habillement, les médicaments génériques, et l'électroménager, ne laissant que les produits importés de haut niveau technique. De ce fait, elle déclenche un cercle vertueux du développement impossible autrement dans un pays sous-développé comme ceux du CFA.

La technique de la Monnaie Binaire est peu coûteuse et facile à mettre en place. Elle peut prendre plusieurs formes, y compris celle d'une monnaie citoyenne, créée et gérée par une association nationale. Mais au regard des urgences, des risques de gouvernance et du niveau de production, la solution la plus simple et la plus efficace est une forme particulière de monnaie binaire appelée *Monnaie-Trésor*.

3.2. La Monnaie-Trésor

Les risques affectant les monnaies africaines, telle que les émissions incontrôlées par des gouvernements, ou la confiscation par l'élite du CFA et le ravalement du CFA local à un

instrument des pauvres ont inspiré la conception d'une formule bien encadrée par les mécanismes de fonctionnement du CFA lui-même : la Monnaie-Trésor.

De manière schématique, la Monnaie-Trésor désigne une Obligation du Trésor à qui l'Etat accorde un pouvoir libératoire sur les biens locaux. Traditionnellement, ces Obligations offrent deux possibilités, à savoir, les conserver jusqu'à échéance tout en percevant les intérêts, ou les vendre au marché secondaire en CFA avec décote. La Monnaie-Trésor ajoute une troisième possibilité, à savoir l'utiliser à sa valeur nominale sur les biens locaux. Ainsi, une telle obligation permettrait de régler directement sa facture d'électricité, les frais d'hospitalisation ou l'impôt, exactement comme s'il s'agissait du CFA lui-même.

Le confinement du pouvoir d'achat de la Monnaie-trésor aux biens locaux ne doit pas être interprété comme une disposition légale : il apparaît comme la conséquence directe de sa nature d'Obligation du Trésor, frappée de non-convertibilité.

L'intérêt de la Monnaie-trésor est que, tout en restant un monnaie locale, elle s'intègre dans le paysage des instruments financiers du Cameroun. Elle est assurée de la même sécurité que le CFA dont elle n'est qu'une version contrainte, et sa mise en place est très facile avec des coûts très faibles. La seule réforme est de présenter ces obligations avec les mêmes coupons que le CFA, c'est-à-dire, en billets de 500, 1000, 2000, 5000 et 10.000 FCFA.

La Monnaie-Trésor fonctionne sur la base de deux mécanismes. Le premier est la *plateforme binaire*. Il tombe sous le sens que l'attractivité d'une telle monnaie est liée à un pouvoir d'achat perceptible par les populations, d'où la nécessité d'une plateforme de biens et services stratégiques où son pouvoir libératoire est obligatoire et équivalent à sa valeur faciale, quelles que soient les circonstances.

Cette plateforme comprend toutes les recettes publiques : impôts, billets de cession des hôpitaux, frais de scolarité, péage, amendes, etc. S'y ajoutent les transactions avec toutes les structures à participations publiques tels que le transport ferroviaire, la poste, le téléphone, les médias d'Etat, ainsi que tous les biens stratégiques sur lesquels l'Etat dispose d'une certaine emprise : électricité, eau, tôles, ciment, fer à béton, produits en aluminium, huile de palme, sucre, pétrole, gaz, etc.

Le second mécanisme est le *marché binaire* qui régit les rapports entre les deux monnaies et leur taux de change. De par sa nature d'obligation négociable, la monnaie trésor a une valeur spécifique définie par le marché. Celui-ci apparaît cependant plus complexe puisqu'il ajoute deux nouveaux types de clients aux acteurs habituels de ces marchés.

Pour les vendeurs de titre, l'Etat, demandeur habituel, sera rejoint par des opérateurs ayant des besoins d'importation et prêts à céder 125 Franc de leur Monnaie-trésor pour 100 CFA. Du côté des acheteurs, les « spéculateurs financiers » habituels qui achètent la Monnaie-Trésor pour l'échanger à terme en CFA seront rejoints par des « spéculateurs économiques » préférant vendre le CFA pour avoir plus de TRESOR. C'est le cas d'un consommateur soumis à une facture d'électricité de 100.000 FCFA et disposant effectivement de cette somme et qui trouve plus profitable d'échanger d'abord ses 100.000FCFA en 125.000 FTRESOR avant de payer, dégageant ainsi un bénéfice de 25.000FTRESOR.

En tout état de cause, le système est conçu de manière à compenser la plus grande attractivité du CFA par la perte du pouvoir d'achat sur les biens de la plateforme et par suite, des autres biens locaux : « si je n'aime pas le Franc-Trésor et l'échange contre moins de CFA,

alors je perds ma faculté de payer les impôts moins cher »... L'existence d'une telle symétrie assure une attractivité de la Monnaie-Trésor et le fonctionnement optimal du marché binaire qui doit évoluer à l'équilibre.

3.3. Impacts de la Monnaie-Trésor

La Monnaie-Trésor s'intègre harmonieusement dans le paysage des instruments financiers de la Zone CFA et reste compatible avec les règles de la Communauté puisqu'il ne s'agit que d'un système de bons d'achat. Elle ne viole aucun engagement vis-à-vis de l'Accord de Partenariat Economique et de l'OMC. Elle jouit de la même crédibilité que le CFA puisqu'il s'agit des obligations du Trésor dont l'émission est étroitement encadrée par les Banques Centrales. Son coût de mise en place est réduit à l'émission de ces titres dont le volume représente une fraction minoritaire de la masse monétaire globale. Enfin, à l'instar des monnaies complémentaires dont elle fait partie, l'expérience est réversible.

Ses impacts portent sur tous les compartiments de l'Economie :

-la régulation du budget de l'Etat : la Monnaie-Trésor permet de titriser la dette intérieure de l'Etat que les bénéficiaires impatientes vont utiliser comme monnaie. Celle-ci finit par atterrir, au cours de sa circulation, dans les caisses publiques, entraînant automatiquement l'annulation de la dette publique en CFA. puisque personne ne se présentera à échéance pour la réclamer. De ce fait, elle est susceptible de mettre fin à la plaie des arriérées dénoncée dans pratiquement tous les Etats de la Zone ;

-une politique monétaire originale : la Monnaie-Trésor autorise une politique monétaire originale tout en restant dans le CFA, le pays pouvant restaurer ses équilibres extérieurs sans recourir à la dangereuse dévaluation compétitive qui peut basculer dans une spirale récurrente et détruire la monnaie. Il lui suffit de jouer sur la modification des deux masses monétaires, par exemple en retirant une partie de CFA normal pour lui substituer une quantité équivalente de Monnaie-Trésor.

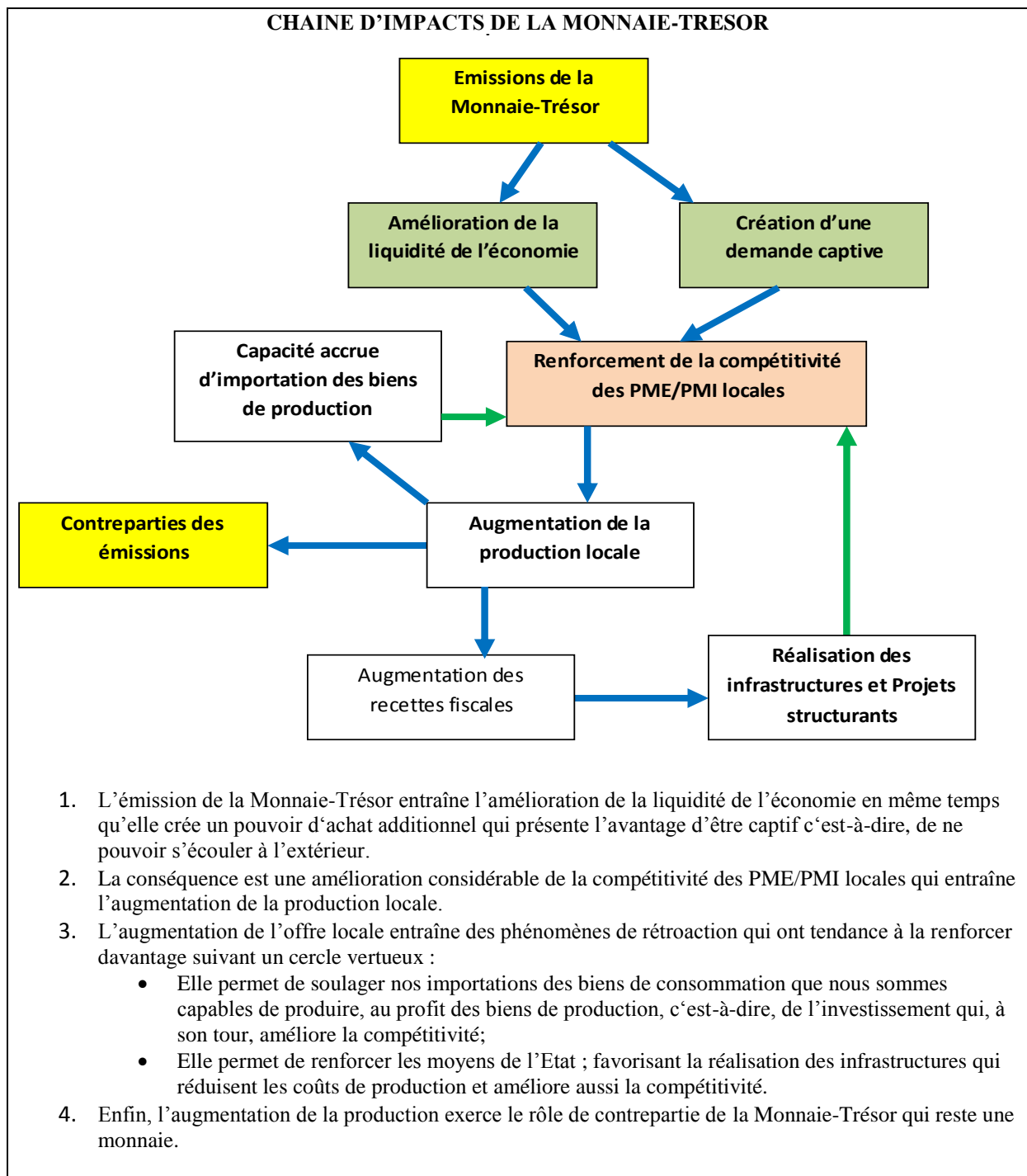
-une protection économique rationnelle : à l'opposé des autres types de protection, le titulaire de la Monnaie-Trésor est poussé à l'utiliser pour les biens locaux, ce qui génère un marché captif capable d'alimenter une industrie locale viable de biens d'usage courant à technologie élémentaire, au milieu de la compétition la plus rude et la plus irrégulière. Contrairement à la monnaie souveraine, la monnaie binaire reste efficace même dans une économie peu compétitive, car elle cumule la protection à un marché solvable. En outre, son caractère global conduit les forces du marché à orienter l'investissement de manière optimale, contrairement aux autres modes de protection qui ont un caractère directif ;

-une nouvelle politique de subvention agricole : l'Etat peut subventionner le secteur agricole, en soutenant les prix et en les stabilisant, malgré les cours extérieurs. Il suffirait de financer le supplément du prix en Monnaie-Trésor, ce qui est impossible avec le CFA qui a tendance à sortir et à déstabiliser l'équilibre du système.

-une politique de relance par la consommation : la situation actuelle des pays de la Zone CFA ne leur permet pas d'agir sur la demande, par exemple en augmentant les salaires des agents publics, ou en restaurant la bourse aux étudiants, car l'effet immédiat serait le déversement de cet argent à l'extérieur. La Monnaie-Trésor autorise cette politique, qui se

révèle si importante pour la relance de l'économie, le pouvoir d'achat ainsi distribué étant bloqué au profit des entreprises locales.

-les engagements extérieurs cessent d'être une préoccupation : l'un des plus grands apports de la Monnaie-Trésor est de réduire les menaces identifiées par l'Accord de Partenariat Economique et les engagements vis-à-vis de l'OMC, sans avoir à les violer.



En définitive, *l'émission de la Monnaie-Trésor* entraîne l'amélioration de la *liquidité de l'économie* et crée *un pouvoir d'achat additionnel* captif. La conséquence est une amélioration considérable de la compétitivité des PME/PMI locales et le développement des secteurs industriels ne réclamant pas une technologie complexe. En outre, les économies d'échelle qui imposent une taille minimale pour certaines unités industrielles n'agissent plus de manière radicale : des petites brasseries ou des petites cimenteries incapables de résister à la compétition internationale fleurissent sur tout le territoire.

3.4. Le Problème régional

Une interrogation récurrente sur la Monnaie-Trésor est sa compatibilité avec les règles de la Zone Franc. Cette préoccupation trahit une mauvaise compréhension de cette monnaie qui n'est qu'une monnaie complémentaire, à l'instar de l'Eusko en pays basque ou du Chingauer en Bavière, dont l'existence ne conteste pas l'Euro et n'entrave pas sa circulation. Sa nature institutionnelle et nationale ne révoque pas sa nature de monnaie locale et son existence ne porte guère à conséquence sur le système monétaire majeur qu'est le CFA. Peut-être faudrait-il insister davantage : toutes les transactions se passent en CFA qui est la monnaie normale et exclusive, autant au Cameroun que dans les pays de la Zone. La seule différence est qu'au Cameroun, la Monnaie-trésor ajoute une possibilité supplémentaire d'achat en ce qui concerne les biens locaux.

Par ailleurs, on pourrait noter que la Monnaie-trésor lève un lourd obstacle dans la Communauté tel qu'elle fonctionne aujourd'hui : le CFA est une monnaie unique qui couvre des pays différents dans leur configuration macroéconomique et autonomes dans leurs politiques économiques, nonobstant des déclarations d'intention sur les initiatives de convergence. A la CEMAC par exemple, chaque pays a confectionné sa vision d'émergence, le Gabon et le Congo pour 2025, la Guinée Equatoriale pour 2020, le Tchad et la Centrafrique pour 2030 et le Cameroun pour 2035. Cette dispersion n'a pas empêché la CEMAC elle-même, en tant que communauté, d'élaborer un projet collectif d'émergence en 2025.

C'est dire que l'usage d'une même monnaie n'a guère conduit à des politiques communes, l'action se réduisant à quelques initiatives qui tiennent plus du mimétisme ou du folklore. En tout état de cause, chaque pays gère sa situation extérieure de manière autonome et peut d'ailleurs être assujéti à un programme d'ajustement, indépendamment des autres.

La Monnaie-Trésor offre l'occasion de sortir de cette contrainte de convergence que personne n'a envie de respecter de toute façon. Elle conduit à un principe de réalité qui veut que des pays aux politiques divergentes puissent parfaitement fonctionner avec une monnaie unique sans se contraindre à de lourdes exigences de convergence, tout en disposant de la possibilité de mener des politiques monétaires nationales.

C'est un apport important dans la levée des limites du CFA. Mais c'est aussi une piste pour les partisans d'une monnaie unique africaine : en l'absence d'une fédération, un tel projet n'est envisageable que sous un système binaire, avec une monnaie africaine circulant sur l'ensemble du continent, mais en cohabitation dans chaque pays avec une monnaie locale.

CONCLUSION

Le retard des économies africaines conduit instinctivement à leur appliquer des recettes ayant réussi dans les pays les plus avancées, mais très souvent, les problématiques peuvent se présenter de manière différente malgré les apparences. Leur problème fondamental est l'incapacité de compéter dans un contexte économique ouvert, ce qui les accule à des déficits courants qui font peser sur leur tête les risques d'un surendettement récurrent.

Une vision mécanique oriente les choix vers des solutions ayant fait leurs preuves ailleurs, telle que la monnaie souveraine de plus en plus réclamée, autant pour les limites intrinsèques du CFA que par son symbolisme de monnaie coloniale, mais à l'examen, de telles solutions présentent d'importantes vulnérabilités.

Une reconsidération approfondie montre que les pays de la Zone CFA sont moins confrontés à un problème de monnaie qu'à la problématique plus générale d'un système monétaire adapté à ces économies faibles. Une telle approche déplace le problème de la monnaie vers le système monétaire, c'est-à-dire, un dispositif global visant à atténuer, voire à supprimer les insuffisances du CFA.

La rectification proposée dans cet article est une extension et une institutionnalisation des expériences de monnaies complémentaires qui s'adressent à des problématiques similaires et qui ont fait leurs preuves. La formule proposée pour les pays de la Zone CFA, au regard de leur niveau de développement, de leurs faibles capacités opérationnelles et d'une gouvernance peu fiable, est de conférer aux obligations du Trésor un pouvoir monétaire sur les biens locaux.

Les impacts d'une telle expérience seraient considérables. Certes, le dispositif ne se substitue pas à la politique économique, mais il est indispensable pour la réussite des programmes de développement puisqu'il neutralise le Verrou de la contrepartie extérieure, principale cause de leurs échecs.

Dans un environnement essentiellement marqué par l'ouverture des échanges et une course effrénée vers la compétitivité, les pays d'Afrique Noire, lourdement grevés de pénalités multiples, courent le risque d'aggraver leur marginalisation. Comme les monnaies complémentaires qui protègent les localités occidentales de la mondialisation sans s'y opposer, la Monnaie-trésor qui n'en est qu'une forme particulière pourrait jouer un rôle analogue à leur profit, et se présenter comme le mécanisme idoine à travers lequel ils peuvent participer aux dynamiques mondiales et en bénéficier, sans en subir les contrecoups.

Aperçu bibliographique

- AGBOHOU Nicolas**, *Le franc CFA et l'EURO contre l'Afrique*, Editions Solidarité mondiale, 2008.
- JAGDISH BHAGWATI**, *Eloge du libre-échange*, Editions d'Organisation, 2005
- D. BAYON** : *Les S.E.L. Systèmes d'Echange Local* Ed. Yves Michel, 130p, 2006
- Dieudonné ESSOMBA** : *Une voie de développement pour l'Afrique : LA MONNAIE BINAIRE*
- GODEAU Rémi**, *Le franc CFA, pourquoi la dévaluation de 1994 a tout changé*, Septa, 1995.
- Sandre MOATH**, *le boom des monnaies parallèle* Alternatives Economiques n°249, Juillet 2006
- Jérôme BLANC** : *Les monnaies parallèles : Unité et diversité du fait monétaire*, Paris, L'harmattan, 2000
- Laurent DAVEZIES**, *Développement local : le déménagement français* ; Futuribles de Mars 2004, Numéro 295
- C. FURTADO**, *Théorie du développement économique* ; Ed. Presses universitaires de France (PUF), 2è éd. 288p
- P. de GRAUWE** : *La monnaie internationale : Théories et perspectives*, (Trad. M.-A. SENEGAS) - Ed. De Boeck, 1998, 360P
- Pierre JAILLET et Emmanuel CARRERE**, *La zone Franc, une zone monétaire robuste, en voie d'intégration économique*, Revue d'Economie Financière N°75, page 185. 38 <http://www.finances.gouv.sn/convcope.html> pour le compte d'opération entre la République Française et la BCEAO et <http://www.beac.int/index.html> pour le compte d'op
- T. S. KUHN**, *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion (Champs), 1983
- OUMAROU Abdou** *Les marchés parallèles de change entre le Nigeria et le pays membres de la BEAC : une analyse de l'impact socioéconomique* ; Revue de Sciences Economiques et de Gestion N°4
- TCHUINDJANG POUEMI Joseph**, *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, Cameroun, Edit. J. A., 1985.
- B. VINAY**, *Zone Franc et coopération monétaire*, Edité par le Ministère de la Coopération et du Développement.
- Kerfalla YASSANE**, « *Contrôle de l'activité bancaire dans les pays de la zone Franc* ».